



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 06486

Numéro SIREN : 412 029 357

Nom ou dénomination : FINEXSI-AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2013 sous le numéro de dépôt 70055



1307012101

DATE DEPOT :	2013-07-30
NUMERO DE DEPOT :	2013R070055
N° GESTION :	1997B06486
N° SIREN :	412029357
DENOMINATION :	FINEXSI-AUDIT
ADRESSE :	14 rue de Bassano 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2013/07/08
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
NATURE D'ACTE :	NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

97B 6486

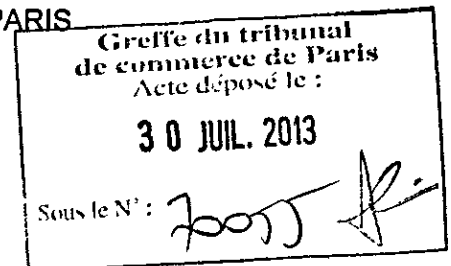
FINEXSI AUDIT

Société Anonyme au capital de 57 803 euros

Siège social : 14, rue de Bassano – 75116 - PARIS

412 029 357 R.C.S. PARIS

SIRET 412 029 357 000 32



DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PM DU 8 JUILLET 2013 : NZ

L'an deux mille treize,
Le huit juillet,
À huit heures,

Les membres du Conseil d'Administration de la S.A. **FINEXSI AUDIT**, au capital de 57 803 euros, se sont réunis au siège social suivant la convocation du Président.

Il ressort du registre de présence signé par chaque Administrateur entrant en séance que :

Sont présents :

- ♦ M. Olivier PERONNET,
- ♦ M. Stéphane DUVERNOIS,
- ♦ M. Didier BAZIN.

M. Stéphane DUVERNOIS préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil réunissant la présence effective de tous ses membres en exercice peut valablement délibérer en conformité des prescriptions statutaires.

Le Président rappelle que le Conseil doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Désignation de M. Didier BAZIN en qualité de Directeur Général Délégué,
- ♦ Pouvoirs.

Le Président propose tout d'abord de désigner en qualité de Directeur Général Délégué, mandataire social, M. Didier BAZIN. Cette fonction serait en phase avec, et traduirait, le positionnement qu'occupe désormais Didier BAZIN au sein du Groupe FINEXSI.

La discussion est ouverte.

1

DB

SD

Après un échange de vues, personne ne demandant la parole les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition du Président Directeur Général, le Conseil désigne en qualité de Directeur Général Délégué M. Didier BAZIN, qui exercera ses fonctions tant que celles du Président et de Directeur Général seront exercées par M. Stéphane DUVERNOIS, étant toutefois rappelé qu'en cas de cessation, pour quelque cause que ce soit, des fonctions de Président Directeur Général, M. Didier BAZIN conservera ses pouvoirs et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président Directeur Général et que dans l'exercice des ses fonctions M. Didier BAZIN dispose des mêmes pouvoirs que le Président pour représenter la société vis-à-vis des tiers.

Le Conseil décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement engagés pour les besoins de son mandat social, Monsieur Didier BAZIN ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

o O o

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins la voix de M. Didier BAZIN, qui s'est abstenu.

DEUXIEME RESOLUTION

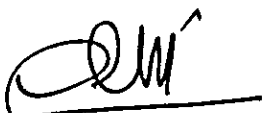
Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme du présent procès verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité requises en conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus.

o O o

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les Administrateurs.


M. Olivier PERONNET
Administrateur


M. Stéphane DUVERNOIS
Président et Directeur Général


M. Didier BAZIN
Administrateur et nouveau Directeur Général Délégué

